

MESURES SANITAIRES

PATINOIRE

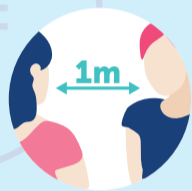
La réouverture des installations sportives municipales s'accompagne de **MESURES PRÉVENTIVES** car la lutte contre la propagation de la covid-19 continue.

Pour votre sécurité et celle des autres,
MERCI DE RESPECTER LE PROTOCOLE SANITAIRE préconisé par les autorités de santé publique.

Informations sur le nouveau mode de fonctionnement

Applicable à partir du 26/11/2021

COVID-19: Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Respecter une distance de 1 mètre avec les autres en dehors de l'activité sportive



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

PASSE SANITAIRE OBLIGATOIRE

pour les personnes âgées de plus de 12 ans



MASQUE OBLIGATOIRE en dehors de l'activité sportive pour toute personne de plus de 6 ans



UTILISER DES MOUCHOIRS À USAGE UNIQUE



PASSAGE PAR L'ACCUEIL pour l'enregistrement de votre identité et d'un numéro de téléphone afin de garantir une traçabilité de votre passage au sein de l'établissement



PATINS À GLACE DÉSINFECTÉS après chaque utilisation



dijon.fr

